

Mémoire de Marie-Ève Dubé-Legault

Simple citoyenne de Trois-Rivières, indignée de devoir ingurgiter une eau potable fluorée avec un déchet industriel .

Adressé à la Commission parlementaire qui étudiera la pétition sur la fluoration de l'eau potable, lors de l'audience des 22 et 23 avril 2013.

Demande de refus de traitement médical bucco-dentaire

**à l'acide fluorosilicique ou autres fluorures industriels analogues,
qui ne sont pas de qualité pharmaceutiques**

Ayant été moi-même victime de la fluorose dentaire, je me pose de sérieuses questions quant à cette mesure de santé dite publique qui m'a causé bien des problèmes. J'ai payé de ma poche pour me faire refaire les dents pourtant je ne suis pas responsable de cette situation.

Je me pose également de sérieuses questions quant à la nature du produit utilisé.

Quelle sorte de fluor la Ville de Trois-Rivières fait-elle ingurgiter de façon coercitive à ses citoyens depuis cinquante ans?

Quelle est la nature des fluorures commandités par le Ministère de la Santé et destinés à traiter massivement la population trifluvienne. D'où proviennent ces fluorures ? Qui les fabrique? Par qui sont-ils vendus ?

Il y a deux sortes de fluor (dans cette problématique qui nous concernent) très confondues par les experts.

1- le fluor de qualité pharmaceutique propre à la consommation humaine et approuvé par Santé Canada pour soigner la carie. Celui que l'on retrouve dans les pâtes dentifrices et pour divers traitements en santé dentaire.

Est-ce celui-ci que la Ville de Trois-Rivières fait ingurgiter à des milliers de citoyens?

NON! Le produit utilisé par la Ville n'est pas de qualité pharmaceutique.

2- le fluor de qualité industrielle impropre à la consommation humaine et non approuvé par

Santé Canada pour soigner la carie. Trois-Rivières, comme les quelques villes qui restent fluorées au Québec, utilise ces fluorures qui sont en fait des déchets industriels sous-produits des industries des engrais phosphatés, « transmutés » en remède miracle contre la carie dentaire par les tenants de la fluoration.

Est-ce celui-ci que le Ministère de la Santé approuve, en assume les coûts et va même jusqu'à en assumer la responsabilité légale, protégeant les municipalités qui adhèrent au Programme contre toute poursuite?

OUI! C'est bien ce déchet industriel.

En conclusion, depuis des décennies, ce scandale, cette fraude scientifique est restée cachée et on a vendu frauduleusement le fluor de qualité industrielle impropre à la consommation humaine et non approuvé par Santé Canada pour soigner la carie.

Les citoyens et les élus municipaux ont été «dupés » parce que l'on leur a fait croire que c'était la même chose qu'un produit de qualité pharmaceutique mais dans les faits et légalement ce n'était pas la même chose.

C'est pourquoi je demande **la fin du programme de fluoration de l'eau potable**. Comme citoyenne, je m'oppose à ce que la Ville de Trois-Rivières et le gouvernement, nous fassent ingurgiter un déchet industriel impropre à la consommation humaine et non testé pour son innocuité.

C'est pourquoi, je fais par la présente, une demande formelle au gouvernement du Québec de **refus de traitement aux fluorures industriels** de qualité non-pharmaceutique, en vertu de la Charte des droits et libertés.

Trois-Rivières, le 16 avril 2013